

Par courriel : [ministre@mcc.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mcc.gouv.qc.ca)

Québec, mars 2022

Madame Nathalie Roy  
Ministre de la Culture et des Communications  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

OBJET : Avenir de l'église Très-Saint-Sacrement

Madame la Ministre,

Je vous demande de ne pas procéder au classement à titre de bien patrimonial de l'église Très-Saint-Sacrement de la Paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger à Québec.

Bien sûr, comme catholique, cela me peine de voir que la Fabrique a dû fermer l'église Très-Saint-Sacrement. Comme tout le monde, j'aimerais qu'on sauve toutes les églises et qu'elles soient remplies de fidèles, mais en raison de l'état de l'édifice et de la baisse de la pratique religieuse, on ne peut pas garder cette église.

Il en a déjà coûté près de deux millions de dollars à la Fabrique pour sécuriser et entretenir cet édifice à la suite des deux écroulements des dernières années et les frais continuent à s'accumuler. C'est honteux d'avoir dû carrément jeter tant d'argent par les fenêtres pour qu'aucun usage n'ait pu être au bénéfice des croyants qui ont financé ces travaux ni même de l'ensemble des citoyens.

Vous le savez probablement mieux que moi, il en coûterait plus de 10 millions de dollars pour restaurer cet édifice et des centaines de milliers de dollars seraient requis annuellement pour des réparations et son entretien. Ce serait un gaspillage de fonds publics d'essayer de sauver ce bâtiment qui a atteint sa fin de vie utile.

Si vous voulez préserver le patrimoine religieux, concentrez l'essentiel de vos efforts sur les huit églises identifiées par le Conseil du patrimoine religieux, financé par votre ministère, et la Ville de Québec. Ces édifices ont grandement besoin d'aides financières non seulement pour leur

restauration mais aussi pour leur entretien annuel. La dilapidation des efforts et des sommes n'a pour résultat que de tout faire à moitié et de voir augmenter les dégradations. Des églises devront fermer et être démolies pour permettre d'autres projets de revitalisation urbaine et l'église Très-Saint-Sacrement fait partie de celles-là. C'est malheureux mais c'est préférable que de conserver des ruines inutiles et dangereuses ou d'en faire des gouffres financiers sans fond pour les fabriques ou pour l'État.

Merci de ne pas succomber aux rêves et à la pensée magique qui anime certains et de tenir compte de la réalité. Il ne serait pas raisonnable de classer l'église Très-Saint-Sacrement comme bien patrimonial.

Respectueusement,

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

c.c. : Madame Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, [Joelle.Boutin.JETA@assnat.qc.ca](mailto:Joelle.Boutin.JETA@assnat.qc.ca)  
Madame Catherine Dorion, députée de Taschereau, [Catherine.Dorion.TASC@assnat.qc.ca](mailto:Catherine.Dorion.TASC@assnat.qc.ca)  
Fabrique de la Paroisse de Bienheureuse-Dina-Bélangier, [secretariat@dinabelanger.ca](mailto:secretariat@dinabelanger.ca)